

Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du
4 juillet 2018



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 19
Etaient présents (17)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Rolande LEONARD, Joseph VADIC, Brigitte LEROUX, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (2)	Marie-Antoinette BORDERIE à Isabelle PISANI, Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX
Absents excusés (3)	Max GUILLON, Louis SIMOES, Sophie CANOVA
Absents (5)	Thierry ROGER, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Marie MASSIAS, Marie-Claude GUYONNET

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

Monsieur FANNECHERE ne prend pas part au vote

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
APPROUVE ce choix.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 4 juillet 2018

Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

Monsieur Pascal FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2018.

Une rectification est apportée concernant le point 7 : C'est Monsieur Charvillat qui a posé la question du fonctionnement de l'OMS et non Mme Sébenne.

Les subventions sont attribuées aux trois secteurs : sportif, culturel et social.

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :
APPROUVE le compte-rendu de la séance du 31 mai 2018.

Lecture au préalable du déroulé du Conseil Municipal d'une intervention de Monsieur le Maire d'Aubusson rappelée ci-dessous.

« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

La vie politique, mais aussi la vie en général, n'est pas avare de paradoxes. Ainsi il arrive parfois que l'on trouve de l'intérêt à ceux qu'on vouait aux gémonies quelques temps plus tôt, parfois jusqu'au point de leur proposer un avenir commun, à défaut d'un projet commun.

Et puis, il y a des attitudes, plus honnêtes intellectuellement, où on reconnaît s'être trompé. Certes cette deuxième option est plus rare que la 1ère, surtout en politique, et elle peut se révéler comme une bonne surprise.

C'est dans cette deuxième catégorie que je range la récente conversation que j'ai eu le plaisir, car c'en fut un, que j'ai eue avec madame Guyonnet. Oui, j'ai été surpris, et je l'ai été heureusement, que vous me disiez regretter vos propos publics lors de notre conseil d'octobre dernier. Vous-même les qualifiez d'excessifs, et m'avez assuré de vos excuses, dont la sincérité ne m'a fait aucun doute.

Je tenais publiquement à vous remercier de cette noble attitude, et vous dire à quel point j'ai été impressionné par une capacité à faire amende honorable que je n'avais pas jusqu'alors soupçonnée chez vous.

Je sais la situation professionnelle difficile que vous traversez en ce moment, avec une remise en cause publique de vos compétences, vous qui les exercez depuis plus de 30 ans. La mise en cause d'un fonctionnaire fidèle à son exécutif est inacceptable, et ne grandit pas son auteur, par ailleurs mis en examen pour diffamation dans une autre affaire que je connais bien. Comme quoi, il n'y a pas de fumée sans feu...

Maire d'Aubusson, je n'aspire pas à briguer un mandat dans une autre commune. Aubusson pourvoit à mon bonheur, aujourd'hui comme hier, et probablement demain. Je le dis d'autant plus que nous n'avons pas, madame Guyonnet, d'avenir commun, tant à Aubusson qu'à St Maixant, ni de projet commun, ce qui ne me classe donc pas dans la 1ère catégorie que j'évoquais à l'instant. J'espère que vous me ferez le crédit de prétendre à la seconde.

Madame Guyonnet, la situation que je viens de décrire ni ne gomme, ni me masque nos divergences politiques. Cela n'empêche pas le respect et la courtoisie. Et vous me permettrez d'apporter mon soutien à la fonctionnaire que vous êtes, élue municipale d'Aubusson, parce que je n'accepte pas que l'on

demande le licenciement pour faute grave d'une agent (je note au passage l'exotisme de cette demande, s'agissant d'une fonctionnaire territoriale) qui a comme tort principal, à titre privé, de ne pas approuver les décisions, le comportement et peut-être les manquements du maire de la commune où elle réside.

Vous savez combien je mesure la violence des situations. Je comprends celle que vous subissez, et j'aurais mauvaise grâce à m'en réjouir.

Changeant de sujet, je voudrais revenir sur un article paru récemment dans le quotidien La Montagne relatif à la zone d'activité du Mont.

J'avoue que cette lecture m'a désagréablement surpris, tant sur le fond que sur la forme. D'abord sur la forme, je trouve très inélégant que le président de la comcom et son vice-président n'aient pas la courtoisie de convier le maire de la commune à participer à la présentation de la zone à la presse. C'est la 2^e fois que cela se produit, après l'incident du 100.000^e visiteur de la piscine Aquasud, où là-aussi, on avait oublié de m'inviter.

Je souhaite donc rappeler que je suis l'artisan de cette zone, projet dans lequel je me suis beaucoup investi, comme celui de la piscine d'ailleurs, dont je constate avec satisfaction qu'elle remplit parfaitement son rôle, au passage.

Je rappelle donc que c'est moi qui ai mené les négociations avec le monde agricole, car je ne souhaitais pas qu'il soit impacté, comme il l'avait été 30 ans plus tôt par des mesures d'expropriations particulièrement violentes, et dont j'ai pu mesurer les traces laissées. Résultat : 80% des terrains acquis de façon amiable.

C'est moi qui ai déjoué les menées d'un promoteur immobilier dont le projet était loin de s'inscrire dans l'intérêt du territoire et dans celui des acteurs économiques en place.

Quand j'ai cessé mes fonctions en septembre 2016, 3 parcelles avaient fait l'objet d'une promesse de vente devant notaire, la 4^e était en route, il s'agissait de l'entreprise TTPM. 4 Parcelles sur les 8 |

C'est la commune qui a fait le nécessaire pour raccorder la zone à l'assainissement collectif.

Je sais bien qu'en politique, l'important c'est d'être sur la photo, mais il est des réalités qu'il est bon de rappeler, alors qu'on leur tord manifestement le bras.

Loin de l'idée de rupture que véhicule l'article de La Montagne et les propos qui y sont rapportés, il ne semble que ce projet s'inscrit de manière bien plus évidente sous le signe de la continuité. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

Je signale d'ailleurs que j'ai mis en relation directe le président de la comcom et un acteur économique de la commune, qui n'arrivait pas à trouver un interlocuteur à Creuse Grand Sud... J'ai demandé au président de me tenir informé de la suite de ce dossier, que je vais suivre tout particulièrement.

Enfin, je souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal, et par delà, de la population, sur les perspectives d'évolution de l'organisation et des missions du Centre Hospitalier d'Aubusson.

Lors de notre dernier conseil de surveillance, nous avons appris avec stupeur que la décision était prise d'implanter l'ehpad sur le site St Jean, en parfaite contradiction avec les choix arrêtés jusqu'à présent sur le site du Mont.

Coût du projet : 24 millions d'euros, contre 17 pour Le Mont ! Et cela, sans la moindre garantie de la préservation des capacités d'accueil de l'établissement, aujourd'hui 168 lits.

Et pourtant, à ma connaissance, aucun bureau d'études n'a planché sur le projet récemment.

Je dénonce la mise à l'écart délibérée des membres du Conseil de Surveillance, sauf un, peut-être, qui joue les supplétifs de l'ARS, bien éloigné de ses combats de jeunesse...

Nous demandons une audience au directeur-général de l'ARS, et demandons le soutien de notre député Jean-Baptiste Moreau. A l'heure du plan particulier pour la Creuse, il est un tant soit peu paradoxal de voir les efforts particuliers de l'ARS pour réduire les services rendus à la population par l'établissement.

Car dans le même temps, le schéma régional de santé qui vient de sortir, prévoit la fin de la chirurgie ambulatoire, qui rencontre pourtant un succès certain, tant en ophtalmo qu'en digestif.

Ah, elles sont loin les promesses de l'ARS du Limousin de l'époque, au moment de la fermeture de la clinique de la Croix Blanche et du sauvetage des emplois menacés, grâce au centre hospitalier.

On fermait la chirurgie, pour mieux lui substituer la chirurgie ambulatoire. Et je reconnais que j'ai, à l'époque, adhéré à ce discours. Je ferais mieux de dire : à cette fable.

Lors du Conseil de Surveillance, la Direction nous a froidement expliqué que les choses évoluaient ! Aussi rapidement sans doute que la valeur des promesses qui elles se dévaluent !

Je ne parle pas de l'antenne smur, rattachée aux urgences de la Croix Blanche, annoncée à grand renfort de conférence de presse, et qui disparaît elle-aussi du futur schéma régional. Je ne parle pas de l'héli-station qu'on nous promet depuis des années, et dont le projet tarde à décoller... Son obtention n'aurait rien de novateur !

Il est donc temps de réagir si nous voulons conserver des services qui fonctionnent à la grande satisfaction des patients. Je vous rendrai compte des démarches et initiatives qu'il convient de prendre.

Je vous remercie de votre attention, et propose d'ouvrir ce débat avant l'examen de l'ordre du jour. »

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir le débat et demande si un conseiller veut réagir à son intervention.

Monsieur Charvillat prend la parole et rappelle les choix de l'époque et des conditions d'échec orchestrées dès 2013 par les services de l'état.

Il n'a pas oublié les propos de Nicolas Portolan qui expliquait que la chirurgie ambulatoire ne gênerait en rien l'avenir de l'établissement et que la viabilité financière du choix de ce schéma était assurée.

Après avoir étudié de près l'actif net apporté, Monsieur Charvillat conclut que les problèmes de l'hôpital ne sont pas directement liés à l'absorption de la clinique qui au demeurant n'a pas transféré de dettes à sa connaissance.

C'est le schéma mis en place par l'ARS qui a généré des difficultés financières de l'établissement.

De la même manière, il avait été annoncé que le Centre Hospitalier percevrait le même niveau d'aide et de subventions pour garantir la pérennité de l'établissement.

Soit les 2,5M€ sont versés et auquel cas la situation sera moins dramatique soit non et des menaces très sérieuses sur la viabilité de l'établissement.

Monsieur Moine: Précise que c'est l'ARS qui a fait des économies (environ 1M€) et non l'établissement de santé.

Monsieur Charvillat: On ne s'y prendrait pas mieux pour saborder le projet. Que peut-on proposer à un généraliste qui veut s'installer s'il n'y a plus ni spécialistes ni activités et si on ne peut garantir à minima les services que nous avons à disposition.

On assiste aussi à des phénomènes sociaux de départ de la population. On peut citer des retraités venus s'installer en creuse et qui partent faute de pouvoir se faire soigner.

On nous parle de progrès. Pourtant supprimer la chirurgie ambulatoire en ophtalmologie, c'est saturer des établissements plus importants, c'est faire supporter aux assurés des coûts de transport élevés par rapport aux revenus médians locaux.

Pour conclure, on orchestre l'échec programmé et la fermeture d'une structure parce qu'on ne leur permettra pas l'accès.

A l'époque, il avait été expliqué que le bloc opératoire serait supprimé. Or, Aubusson n'a pas vocation à être ville pilote en la matière. Il n'existe, en France, aucun service de chirurgie ambulatoire en France qui n'est pas adossée à un service de chirurgie complète.

Ensuite, on nous explique que l'activité est faible alors même que les conditions d'inactivité étaient imposées par l'ARS dès le départ.

Dans l'hypothèse où toutes les activités remonteraient au Mont, il est inscrit dans le traité que la vocation initiale et statutaire de la clinique ne serait pas remise en question. Donc, sauf à y inscrire un projet médical nouveau, rien d'autre ne pourra se faire à part un simple gardiennage d'un bâtiment

qui deviendra une friche.

Monsieur Moine: On nous annonce un projet à 24M€ au lieu d'un projet initialement prévu à 17M€ pour maintenir 168 lits. Pour infos, l'EHPAD de la Courtine n'est pas en équilibre et aurait besoin de plus de lits. Il n'est pas envisageable que la capacité d'accueil d'Aubusson soit amputée pour arranger les affaires d'un autre territoire.

Monsieur Pradelle: une étude a révélé que la Creuse ne manque pas d'EHPAD. 80 lits par jour restent vacants dans le département.

Monsieur Moine : Il y a forcément un délai de latence entre le départ et l'arrivée d'un résident. De plus, certains EHPAD ne sont pas viables. Une structure avec 40 lits n'est pas viable. Un minimum de 60 lits est requis pour assurer l'équilibre financier.

On nous dit que la décision est prise pour construire à Saint Jean. On ne va pas toucher au château. On va démolir l'aile Nord et tout le reste dépendant du site notamment les anciens communs et l'ancienne ferme, bâtiments qui font partie du patrimoine historique du lieu.

Comme Maire, je ne signerai pas les permis de démolir.

Comment sera ensuite réhabilité le bâtiment - déjà trop exigü - pour créer des places, comment sera gérée la question du déplacement des résidents pendant les travaux. Pourquoi un surcoût de 7M€ ?

Beaucoup de questions restent sans réponses.

Monsieur Moine : La situation est dénoncée par le conseil de surveillance de l'hôpital tenu à l'écart de toute stratégie. Les conseillers départementaux ont été invités à accompagner les élus et il va être demandé au député d'appuyer la démarche.

Pourquoi ce chiffre de 24M€ ? L'ARS nous a expliqué que 17M€, c'était trop cher, on nous a ensuite affirmé qu'on allait construire sous les lignes à haute tension. Aujourd'hui, on n'en parle plus. Certains ont dû se rendre compte que c'était impossible de construire sous les lignes à haute tension.

Monsieur Charvillat: Souligne le problème du coût de l'EHPAD et le coût de revient pour l'utilisateur.

Monsieur Moine : On nous parle de maintien de l'EHPAD en centre-ville à cause de sa proximité. Il s'agit là de faux arguments. Aujourd'hui, il est très rare que les résidents sortent.

Il est possible d'envisager des navettes.

Madame Sebenne : Quel sera le devenir de St Jean dans l'hypothèse de déplacement de la maison de retraite au Mont ?

Monsieur Moine : L'idée est de vendre St Jean

Rappelle le travail mené préalablement avec l'ancienne équipe. Aujourd'hui il est désolant qu'il n'y ait plus d'explication.

Monsieur Pradelle: Les conseils de surveillance n'ont plus les mêmes pouvoirs qu'il y a quelques années.

Monsieur Moine : regrette la différence de méthodes: la précédente avec une large concertation avec les élus et l'actuelle sans aucune concertation avec la collectivité territoriale concernée. Il n'est aucunement pris en compte l'intérêt des habitants et du territoire.

Souligne l'exemple de l'EHPAD St Jean qui a reçu un avis négatif de la commission de sécurité pour la poursuite de l'exploitation de l'établissement. D'ailleurs, l'établissement n'était représenté ni par la direction ni par les cadres.

Pourquoi garantir le maintien d'un établissement qui depuis la visite de sécurité n'a mis en œuvre aucune des préconisations de la commission de sécurité sous ma seule responsabilité.

Monsieur Charvillat: le directeur n'est que l'instrument de son organisme de tutelle, le bras armé de l'ARS, et est responsable de ce qu'il se passe. Crée volontairement les conditions de l'échec de cette formule.

Est-ce qu'on peut accepter, sur un département de 120 000 habitants, une offre de soins qui sera à peine diffusée et concentrée sur la ville préfecture ?

Monsieur Pradelle : il y a une forte tendance à maintenir l'offre sur Guéret et La Souterraine.

Monsieur Moine : Sont éligibles à une aide de l'Etat, seuls Guéret et La Souterraine pour un montant

de 50 000€.

Monsieur Charvillat : Le terme employé a été « Aubusson pas prioritaire ». Précise que si les généralistes d'Aubusson, très dévoués, n'assuraient pas leur mission d'intérêt public, nous serions dans une situation de catastrophe absolue.

Le fait de prioriser Guéret et la souterraine qui sont bien mieux équipés avec des meilleures possibilités structurelles est inacceptable.

Monsieur Le Maire conclut en indiquant qu'il est d'accord avec les derniers propos de Monsieur Charvillat et qu'il y a lieu de prendre des initiatives pour faire valoir son point de vue.

3

Objet : Démolition de deux immeubles : 46-50, rue Jules Sandeau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le groupe Creusalis a engagé une réflexion sur le devenir de plusieurs bâtiments de leur patrimoine aubussonnais (Croix blanche, Martin Nadeau, Chabassière). Ces derniers ont fait l'objet de réhabilitation.

La dégradation des immeubles rue Jules Sandeau, le coût important des travaux de réhabilitation et le taux de vacance des logements ont conduit Creusalis à envisager la requalification du site et en particulier la démolition des immeubles.

Une concertation des locataires a eu lieu par voie de réunions publiques en date du 27 avril 2016 et du 13 février 2017.

Le Conseil Municipal est informé que, dans ce contexte, CREUSALIS a sollicité la mairie d'AUBUSSON pour l'intention de démolir les bâtiments situés rue Jules SANDEAU et qu'une réponse favorable de principe leur a été apportée en date du 27 mars 2017.

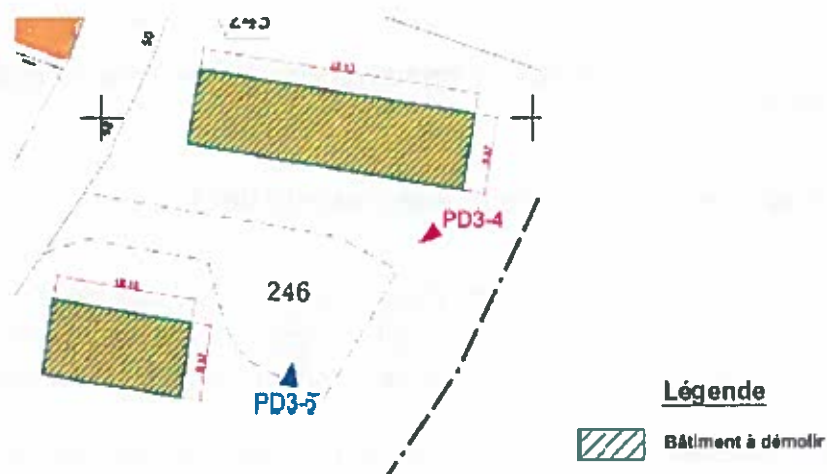
Un avis favorable a été signifié par Monsieur le Préfet autorisant la démolition de ces logements suite au dépôt du Dossier D'intention de Démolir par courrier du 30 Juin 2017.

Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse a émis un avis favorable en date du 14 novembre 2017.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable des services de l'État après instruction du permis de démolir en date du 17 novembre 2017.

Il est précisé qu'après démolition, le site sera recouvert de terre végétale.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-15-1 du code de la construction et de l'habitation, l'accord du Conseil Municipal est requis préalablement à la démolition.



Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur la démolition des 2 immeubles 46 – 50 rue Jules Sandeau, conformément aux dispositions de l’article L443-15-1 du code de la construction et de l’habitation.

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité:

DECIDE de se prononcer favorablement à la démolition de l’immeuble 46 - 50, rue Jules Sandeau.

Débats :

Madame Sebenne demande qui est propriétaire du site et s’il est constructible.

Monsieur Le Maire répond que Creusalis est le propriétaire et que le site est bien constructible.

4

Objet : Demande de subvention: Association de quartier Sait Jean

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

Chaque année, l'association de quartier Saint-Jean, placée sous la présidence de Monsieur Jacques MOUTARDE, organise pour le 14 juillet, un moment festif. Les enfants du quartier sont tous conviés pour participer à différents jeux : tir à la carabine, pêche aux canards, escalade, jeux de ballons,...

Considérant que cette manifestation est une initiative de proximité qui crée du lien social, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association de quartier Saint Jean.

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'attribuer une subvention de 200€ à l'association de quartier Saint Jean**

Débats :

Monsieur Charvillat : L'action est intéressante car c'est un moment très festif qui se déroule dans une très bonne entente. Il a constaté beaucoup d'enfants. Cela crée du lien social très fort.

Monsieur Lannet : De nombreux enfants peuvent avoir des tickets de manège pour la fête installée au champ de foire.

5

Objet : Revitalisation du Centre-Ville et renouvellement urbain de la commune d'Aubusson : Convention opérationnelle avec la communauté de communes Creuse Grand Sud et l'établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine(EPF).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire expose, que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, créé par décret n°2017-837 du 5 mai 2017, a pour mission d'acquérir et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis pour le compte des collectivités.

La ville d'Aubusson a sollicité, en 2017, l'EPF pour l'accompagner dans la reconversion de la friche « Sallandrouze ».

Lors d'un rendez-vous, le 16 mai 2018, à la sous-préfecture en présence de l'EPF, de Monsieur MOINE, Maire d'Aubusson et de Monsieur Jean-Luc LEGER, Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud, il a été convenu d'établir une convention opérationnelle tripartite

pour lancer des études de faisabilité autour d'objectifs communs et d'axes d'interventions prioritaires.

Il s'agit, notamment pour la commune et la communauté de communes, de valoriser le centre bourg et de réfléchir sur le potentiel d'emprises foncières.

La convention, approuvée par le conseil d'administration de l'EPF en date du 13 décembre 2017, précise les périmètres d'intervention de l'EPF qui sont les suivants :

- un périmètre d'études : aucun périmètre inscrit
- un périmètre de veille foncière : secteur centre-bourg (52,54ha)
- un périmètre de réalisation : quartier de la friche « Sallandrouze » (6,45ha) et emprise maison de retraite

Le Droit de Préemption Urbain détenu par Creuse Grand Sud sera ainsi délégué à l'EPF sur les parcelles du périmètre pour une durée équivalente à celle de la convention.

La convention établie entre l'EPF Nouvelle Aquitaine, la commune d'Aubusson et la communauté de communes Creuse Grand Sud porte sur une durée de 5 ans à compter de la 1^{ère} acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du 1^{er} paiement effectif ou de la 1^{ère} consignation des indemnités d'expropriation.

En l'absence d'acquisition, la convention sera échue au plus tard 3 ans après sa signature.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la convention tripartite telle qu'elle est rédigée et présentée en annexe à la présente ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir ;

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 2
-----------	------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention tripartite annexée à la présente délibération et son règlement d'intervention

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision

Débats :

Mme Sebenne trouve qu'il y a un manque de lisibilité sur les engagements financiers. On ne perçoit pas réellement le rôle des différents acteurs et leurs obligations.

Il semble que s'il ne se passe rien d'ici 5 ans, il y a une obligation de rachat.

Monsieur Pradelle souligne qu'il est lui aussi gêné par le contenu de la convention.

Monsieur Moine : La communauté de communes Creuse Grand Sud sera appelée aussi à délibérer sur ce sujet.

- Rappelle que la commune souffre de l'étranglement de voirie liée à présence de la maison et que dans le cadre d'une réflexion globale, il est intéressant d'intégrer l'ensemble de ces parcelles.
- Insiste pour dire que financièrement, la convention n'engage ni la collectivité ni la communauté de communes.

Une réunion a eu lieu à la sous-préfecture et le Président de Creuse Grand Sud a réitéré la chance d'avoir une réserve foncière à cet endroit.

La convention à venir permet d'avoir 5 ans pour réfléchir à ce projet.

Mme Sebenne : Comprend bien les enjeux mais souligne l'obligation de rachat à l'EPF si rien n'aboutit dans les délais impartis, ce qui présente un risque pour la collectivité.

Le site est-il dépollué ? Y a-t-il des risques ?

Monsieur Moine : Le terrain n'est pas pollué sauf à l'emplacement de la chaudière . A ce jour le nécessaire a été fait et confirmé par un cabinet indépendant. Le site ne présente donc aucun risque. L'EPF n'aurait pas envisagé un partenariat sur un site qui présente des risques. L'EPF est un très bel outil et nous avons de la chance de les avoir pour nous accompagner

Mme Sebenne : est-ce qu'on peut dissocier les objets de la convention ?

Monsieur Moine : Non il s'agit d'une démarche globale, donc les 2 collectivités doivent travailler en partenariat sur le projet de rachat de parcelles.

Il est précisé que la convention présentée est une convention cadre et l'intérêt de la commune est bien la démolition de la maison.

Pour conclure, c'est une belle opportunité pour les 2 collectivités.

6

Questions diverses

Annonce du vernissage de l'exposition « collections publiques du 20^{ème} siècle » de l'Hôtel de ville en partenariat avec l'OTI à 17h00 à l'OTI.

M. Renaux : Que devient l'hôtel de la Seiglière ?

Monsieur Moine : Le lieu qui appartient à un propriétaire privé se dégrade et il n'y a toujours pas d'acheteur.

Mme Sebenne : Le site pourrait accueillir un EHPAD ou une maison de santé